

AR Prefecture

046-214601767-20240405-2024-04-17
Reçu **DELIBERATION DU Conseil Municipal**
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2023

du Budget **LOTISSEMENT Mas de Charles**
Délibération 2024-04-17

Le Conseil Municipal de la commune de Livernon, réuni sous la présidence de Jean-Paul MEJECAZE,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant les opérations régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 161 254.55 €		44 777.02 €	- € - €	- 116 477.53 €
FONCT	0.69 €		0.33 €		1.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1.02 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.02 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Livernon
Le 05 avril 2024

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 05 avril 2024

MEJECAZE Jean-Paul



Nombre de membres en exercice : 12
Présents : 10
Suffrages exprimés : 10
Abs : 2 Pour : 10 Contre : 0

Date de la convocation : 27 mars 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2024
et de la publication ou notification le 15/04/2024